



CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 13 avril 2022

L'assemblée est convoquée le mercredi 13 avril 2022 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2021 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. **Préavis n° 01/22** relatif à une demande de budget complémentaire pour la mise en place d'un plan énergie et climat communal (PECC) ;
4. Réponse à l'interpellation Ramel & Consorts (pourrait être retiré si la municipalité n'est pas encore prête) ;
5. Nominations à la suite de deux démissions :
 - 2^{ème} vice-président
 - 2 membres de la commission de gestion
 - Membre de la commission de la déchetterie
 - Membre de la commission de la sécurité routière
 - Membre de la commission forêts et alpages
 - Scrutateur suppléant
6. Propositions individuelles ;
7. Divers.

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Béchet Jillian et Elmer Manfred, la secrétaire est Broggi Sabrina. Le rapporteur de la commission des finances est Gotsch Gian Reto.

L'appel fait constater la présence de 36 conseillers. 3 conseillers sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 19 voix.

Treboux Bernard procède à l'assermentation d'une nouvelle conseillère, Madame Gazagne Evelyn. Nous passons donc à 37 conseillers et la majorité est toujours de 19 voix.

L'ordre du jour est accepté comme annoncé

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2021 ;

Aucune modification n'est proposée et le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communication du bureau et de la municipalité ;

Pour le bureau :

Le président informe qu'il y aura des modifications sur l'ordre du jour :

- Retrait du point 4
- Rajouter la nomination d'un membre à la commission de sécurité routière (ce qui fera 2 membres à nommer)
- Rajouter la nomination d'un membre à la commission forêts et alpages (ce qui fera 2 membres à nommer)



Le Président donne lecture de 3 courriers : e-mail de Monsieur Martin Stéphane, lettre de Monsieur Allinger Jean-Claude ainsi qu'un e-mail de Madame Basso Christine (les documents sont joints à ce procès-verbal)
Le Président rappelle que pour les rapporteurs de commission, le rapport doit être fait en 3 exemplaires originaux, pour les archives nous n'avons pas le droit de faire des photocopies (les rapports peuvent être déposés dans la boîte aux lettres du président).

Concernant le référendum sur la hausse des impôts, une séance questions-réponses, est agendée au mardi 03 mai à 20h00 ici même dans la salle. Madame Lose du journal de Nyon animera le débat. A ce jour, seront présents, le groupe du conseil communal qui a rédigé le document qui se trouve dans l'enveloppe de vote, des membres de la municipalité. Il était aussi prévu le comité référendaire mais ceux-ci nous ont informés qu'ils ne participeraient pas.

Le Président tient à remercier les personnes qui se sont impliquées dans la rédaction de la brochure explicative du matériel de vote. Celle-ci est déjà disponible sur le site de la commune.
L'invitation pour la séance du 03 mai va arriver en tout ménage la semaine prochaine.

Pour la municipalité :

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

3. Préavis N° 01/22 - relatif à une demande de budget complémentaire pour la mise en place d'un plan énergie et climat communal (PECC) ;

Guillaume Hayoz donne lecture du rapport de la commission Ad-hoc

1. La commission Ad-hoc demande au Conseil d'engager la Commune de Bassins dans la réalisation d'un plan énergie et climat communal (PECC) pour la période 2022-2025.

Gotsch Gian Reto donne lecture du rapport de la commission des finances

La commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis 01/22 relatif à la demande de budget complémentaire pour la mise en place d'un plan énergie et climat communal (PECC) soit :

1. D'engager la Commune de Bassins dans la réalisation d'un plan énergie et climat communal (PECC) pour la période 2022-2025
2. D'autoriser la Municipalité à financer ce projet d'un coût de CHF 18'000.00 (hors TVA et subventions), réparti sur quatre ans, par la trésorerie courante.

Denis Currat prend la parole : la municipalité demande un amendement car il y a une petite erreur sur la mention « Hors TVA » alors que la TVA est incluse.

La discussion est ouverte :

Mercet Etienne demande si la municipalité a une idée à savoir dans quelle direction ont-ils voulu se diriger pour ce plan climat.

Mazzariol Marc répond : Le canton a mis en place pour les petites communes, un système de fiches réparties sur quatre thèmes et le but du jeu est d'obtenir 10 points. Il y a une vingtaine de fiches dont 4 obligatoires. Certaines de ces fiches sont simples et d'autres plus compliquées. La première tâche à faire est de travailler avec la société qui a été mandatée afin de trouver ce qui fait le plus de sens à faire à Bassins. Dire aujourd'hui exactement ce qu'on va faire ce n'est pas possible, mais il est bien entendu ce qui va être fait sera soumis au Conseil (en tout cas pour ce qui coûte de l'argent) pour acceptation.

Genevay Anne pose une question : si le conseil n'est pas d'accord avec les propositions, est-ce que celui-ci est obligé d'adhérer du fait que le préavis ait été accepté. Est-ce que le Canton oblige de participer, est-ce qu'il y a un laps de temps qui est donné, est-ce que ça va être obligatoire ?



Mazzariol Marc répond : le conseil reste décisionnaire. La municipalité va présenter des mesures et si celles-ci ne conviennent pas, la municipalité reviendra avec d'autres propositions.

Le Canton n'a pas le moyen d'obliger la municipalité à s'engager du fait que le préavis a été accepté. Le Conseil reste décisionnaire.

Ces PECC ont été mis en place pour suivre les accords de Paris qui ensuite ont été traités au niveau de la Confédération, du Canton et ces outils ont été mis à disposition des communes. Il est bien clair qu'à un moment ou un autre au niveau Cantonal, ça va aller de l'avant et ils vont obliger les communes à faire certaines choses. Le but est quand même de respecter les accords qui ont été signés. Donc actuellement nous avons la possibilité d'étudier et de faire un choix et peut-être plus tard on nous obligera à faire certaines choses, et de pouvoir toucher des subventions. La démarche est actuellement subventionnée (ce ne sont pas des gros montants) mais dans 3 ou 4 ans nous ne serions probablement pas subventionnés.

Richard Vez demande : dans l'explicatif il est indiqué que la Commune engage CHF 18'000.00 mais que le Canton peut aller jusqu'à 50% de financement, donc si le Canton accepte de subventionner c'est lié au fait que nous acceptons les mesures.

Mazzariol Marc répond : Dans un premier temps, l'objectif du Canton n'est pas de laisser partir les communes dans tous les sens. Le premier objectif c'est de documenter ce que l'ont fait et de réfléchir. L'étude en elle-même de ce qui est possible de faire, fait l'objet d'un financement, après, peut-être que les projets qui seront fait plus tard, certains pourrait faire l'objet d'une subvention. Actuellement c'est le fait de remplir ces fiches et de respecter le cadre qui est subventionné. La subvention peut aller jusqu'à 50%, mais plafonnée à CHF 12'000.00 mais comme-là nous sommes à CHF 18'000.00, le 50% ça fait CHF 9'000.00. Etant donné que nous faisons partie des premières communes dans ce projet, il y a de fortes chances que nous touchions ces CHF 9'000.00

Votation sur l'amendement qui est « TVA incluse » : accepté à l'unanimité

Votation sur le préavis N° 01/22 amendé : accepté par 35 OUI et 1 abstention

3. Nomination à la suite de 2 démissions :

Election du 2^{ème} vice-président :

Vez Richard élu à l'unanimité par applaudissements

Election de 2 membres à la commission de gestion :

Martignier François élu à l'unanimité par applaudissements

Gazagne Evelyn élue à l'unanimité par applaudissements

Election d'un membre de la commission déchetterie :

Martignier Nicolas élu à l'unanimité par applaudissements

Election de 2 membres de la commission forêts et alpages :

Ramel Olivier élu à l'unanimité par applaudissements

Guenin Frédéric élu à l'unanimité par applaudissements

Guenin Frédéric assurera la présidence de cette commission.



Election de 2 membres de la commission de la sécurité routière :

Barraud Sandry élu à l'unanimité par applaudissements
André Nathalie élue à l'unanimité par applaudissements

Election d'un scrutateur suppléant :

Gazagne Evelyn élue à l'unanimité par applaudissements

5. Propositions individuelles ;

Aucune proposition écrite n'est parvenue au bureau du conseil.

6. Divers ;

Treboux Bernard informe que la plainte qui avait été déposée à son encontre et en tant que Président du conseil communal par un ancien membre de la municipalité est close, celle-ci après enquête. Le ministère public de l'arrondissement de la Côte a émis une ordonnance de non-entrée en matière.

Treboux Germain demande si le bitume depuis le haut de la rue du Battoir jusqu'à la boulangerie sera refait et si oui qui va payer ? Le travail est vraiment très mal fait, il y a plus de 5 cm de différence, c'est du travail de singe.

Dunand André donne comme réponse : je vais me renseigner et je reviens vers le conseil avec une réponse.

Ramel Olivier rejoint la question de Germain Treboux et mentionne que c'est depuis l'école que le bitume est catastrophique.

Treboux Bernard informe que la Commune va regarder et donner réponse.

Guenin Frédéric demande quand sera posé le dernier tapis sur la route entre Bassins et la Cézille

Dunand André donne réponse : le tapis sera posé au mois de juillet pendant les vacances scolaires et ça va durer 1 jour à 1,5 jour. Et le passage piéton au Châtelard sera refait en même temps.

Guenin Frédéric demande s'ils sont contents du travail qui a été fait dans le virage du Châtelard sous le gros immeuble, les bordures sont quelques peu tranchantes.

Dunand André répond qu'ils vont ramener de la terre végétale pour rééquilibrer et une fois le tapis refait ça devrait aller mieux.

Barde Alexandre demande si les subventions pour le RAB ont été demandées.

Pidoux Nathalie donne réponse, après renseignements, Bassins en tant que réseau individuel n'aurait aucune chance d'obtenir des subventions. C'est aussi pour cette raison que l'association de droit privé a été dissoute pour pouvoir entamer des démarches futures afin d'obtenir des subventions.

André Nathalie demande pourquoi la commune n'a pas tenu compte des sous-compteurs d'eau dans les factures. Et il n'y a pas l'ancien index des sous-compteurs, il y a uniquement l'index du compteur principal.



Curat Denis répond qu'il va se renseigner du fiduciaire ainsi qu'à la bourse et une réponse sera donnée rapidement

Sudan Nicolas demande si il y a une assurance pour prendre en charge les dégâts sur le docher (au-dessus de l'auberge) causé par la bise.

Pidoux Nathalie mentionne que selon l'assurance ECA, la bise n'était pas assez forte, donc il n'y a pas de prise en charge. Et l'assurance bâtiment ne prend pas en charge ce genre de dégâts.

Gregersen Fabienne demande que la liste des commissions soit remise à jour sur le site internet de la commune.

Treboux Bernard explique que du fait qu'il y avait de nouveaux membres à élire ce soir, le site sera remis à jour très rapidement.

Guenin Frédéric informe que sur le site il est toujours commandant des pompiers et comme ce n'est plus le cas il serait bien de revoir pour une mise à jour du site.

Basso Christine demande, si au niveau de la route de la Cézille qui se déforme, il n'y a pas moyen de lier les travaux avec la pose du dernier tapis pour refaire cette chaussée qui se déforme ou ce n'est pas possible.

Dunand André répond qu'étant donné que ça traverse une localité c'est au frais de la commune, mais une demande a été faite pour toucher une contribution du Canton du fait qu'il y a un bout de route cantonale.

La séance est levée à 21h06



Treboux Bernard

Président du Conseil Communal

Broggi Sabrina

Secrétaire suppléante